

## Actualité de la prévoyance professionnelle

Jean J. Pfitzmann, Dr en droit  
Vice-président ASIP  
Membre du Conseil de fondation CPK Swatch Group

- Environnement économique:
- Reprise de la conjoncture – Changement positif sur le marché du travail
  - Croissance économique prévue (1% - 2%)
  - Vitesse de la reprise sur le marché du travail?
  - Inflation? Déflation? Absorption des masses monétaires excédentaires par la BN
  - Taux d'intérêt bas / Augmentation pour quand?
  - Beaucoup de facteurs d'insécurité (perte de confiance, endettement public, instabilité des monnaies).

## || ASIP Point de départ (2)

---

### → Environnement socio-politique

- Grand chantier – Nombreuses révisions
- Débats et combats politiques – Référendums!
- Discussions justifiées sur les profiteurs et les bonus Initiative Minder / Contre-proposition du Parlement
- Plusieurs autres propositions déjà déposées et en vue...

JPF/14.04.2010

3

## || ASIP Point de départ (3)

---

### → Environnement Prévoyance professionnelle

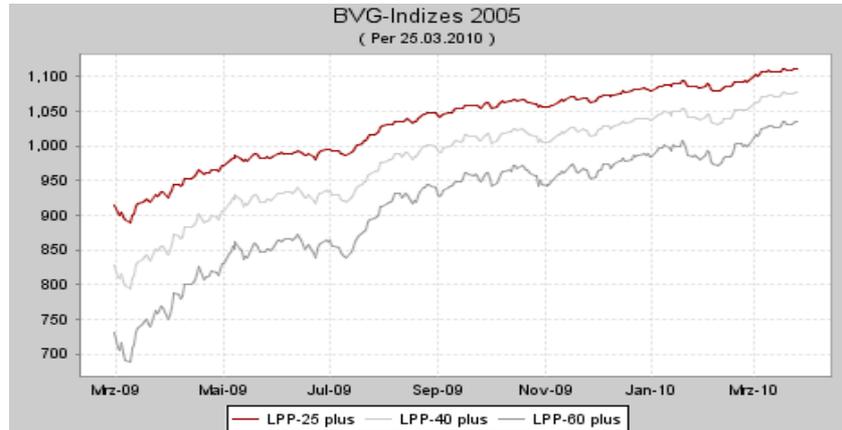
- 25 ans LPP
- REFUS massif de la baisse du taux de conversion le 07.03.2010
  - Faire le point / rester objectif
  - Baisse du taux minimal à 6.8% pour 2014
  - Rapport du Conseil fédéral en 2011
- Amélioration de la situation financière des caisses de pension suite au développement positif des marchés;
- ASIP – Comparaison des performances

JPF/14.04.2010

4

## ASIP Point de départ (4)

Indice 2005 (état 25.3.2010)



JPF/14.04.2010

5

## ASIP Situation actuelle /évaluation (1)

→ Développement à court, moyen et long terme

- **Sécurisation de l'équilibre financier / Mesures d'assainissement!**
- **Capitalisation: normalisation indispensable des marchés financiers! Importance des rendements; placements selon une stratégie à long terme;**
- **Cycles toujours plus courts = risques accrus! Dilemme entre promesses de prestations et rendements;**
- **Il faut être réaliste / Rêve et réalité.**
- **Vérifier le financement et les prestations**

JPF/14.04.2010

6

## || ASIP Situation actuelle /évaluation (2)

---

→ Stabilisation du système:

- Identification des risques ⇒ Prendre les mesures sur cette base
- Politique de réserves
- Paramètres techniques (taux de conversion, taux technique...)

JPF/14.04.2010

7

## || ASIP Situation actuelle /évaluation (2)

---

→ Vers une réglementation encore plus détaillée

- Importance politique de la prévoyance (socle capital)
- Recherche de la "justice individuelle" (protection de l'assuré) ⇒ cependant, une réglementation accrue n'augmente pas la sécurité;
- Une certaine réglementation s'impose dans l'intérêt des assurés ⇔ mais gérer la fortune des assurés avec succès demande une certaine liberté (espace créatif);
- Conséquences sur les frais administratifs!

JPF/14.04.2010

8

## ASIP Réforme structurelle

Sujet	Contenu	Etat
<b>LPP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme structurelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1ère partie: Définition des tâches des différents acteurs; Structure de la surveillance Pension Fund Governance</li> <li>• 2ème partie: Mesures en faveur des travailleurs âgés</li> <li>• Fondations de placement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votation finale au Parlement, mars 2010</li> <li>• Réalisation en trois étapes:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.1.2011: Mesures en faveur des travailleurs âgés</li> <li>- 1.7.2011: Dispositions sur la gouvernance</li> <li>- 1.1.2012: Nouvelle structure des autorités de surveillance</li> </ul> </li> </ul>

JPF/14.04.2010

9

## ASIP Autres points (1)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des caisses publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement final dans un délai de 40 ans</li> <li>• Cadre juridique et organisationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil des Etats:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Systeme de la capitalisation partielle</li> <li>- Degré de couverture de 80%</li> </ul> </li> <li>• Commission du CN</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de conversion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.4 % dès 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refus du 07.03.2010</li> <li>• Statu quo!</li> </ul>
<b>OPP 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• art. 49a ss OPP 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des dispositions sur les placements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En vigueur dès 1.1.2009</li> <li>• Délai transitoire jusqu' au 01.01.2011</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• art. 1 k OPP 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance des travailleurs atypiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En vigueur dès 1.1.2009</li> </ul>

JPF/14.04.2010

10

## ASIP Autres points (2)

• art. 27 h al. 1/4	• Liquidation partielle	• En vigueur dès 1.6.2009
<b>LFLP</b> • art. 2 al 1 <sup>bis</sup> / 3 • art. 5 al 1 lit. a / b	• Prestation de sortie • Convention également valable pour la Bulgarie et la Roumanie	• Mise en vigueur au 1.1.2010 • En vigueur dès 1.6.2009

JPF/14.04.2010

11

## ASIP Réforme structurelle (1)

→ Tâches de l'organe suprême de l'institution (art. 51a LPP) = contribution au renforcement de la gouvernance

- Principes
- 14 tâches de base: pouvoir de décision
- Délégation: préparation / réalisation / controlling
- Réglementation pour les coopératives

→ Réalisation: pas trop de complications; en principe pas de nouvelles tâches; beaucoup d'IP connaissent déjà une telle réglementation (mais à vérifier!)

JPF/14.04.2010

12

## ASIP Réforme structurelle (2)

### → Intégrité et loyauté des responsables (art. 51b LPP):

- Bonne réputation pour les personnes chargées de gérer l'IP / toutes garanties pour une activité irréprochable
  - Devoir de diligence fiduciaire
  - Servir les intérêts des assurés
- Eviter les conflits d'intérêts!

- ### → Réalisation:
- Adapter les règlements ➤ Solutions raisonnables
  - Charte ASIP comme modèle!

JPF/14.04.2010

13

## ASIP Exkurs: Charte ASIP (1)

### Charte ASIP

Compte tenu des fonctions fiduciaires des responsables des caisses de pensions, leur comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. La mise en oeuvre de la charte ASIP doit garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

La charte ASIP est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre des mesures nécessaires y relatives.

1. **L'objectif suprême** des responsables des caisses de pensions est de préserver l'intérêt des assurés et des bénéficiaires de rentes dans le cadre de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.
2. **Les responsables de caisses de pensions** ne tirent aucun avantage matériel dépassant des indemnités habituelles de leur activité.
3. **Des relations d'intérêt** qui pourraient nuire à l'indépendance doivent être signalées. La même obligation vaut pour des tiers, pour autant qu'ils soient impliqués dans les processus de décision de la caisse de pensions.

JPF/14.04.2010

14

## || ASIP Charte ASIP (2)

---

- Charte / Directives concernant la charte ASIP
  - standards éthiques / ligne de conduite pour les responsables des IP, c-à-d pour les personnes qui décident seules ou dans des commissions;
  - impératif pour toutes les IP membres de l'ASIP (possible également pour des entreprises actives dans la prévoyance professionnelle);
  - les IP doivent prendre des mesures pour la mettre en pratique.

JPF/14.04.2010

15

## || ASIP Charte ASIP: réalisation (3)

---

Mesures adéquates (v. [www.asip.ch](http://www.asip.ch)):

- Vérifier l'organisation de l'IP;
- Définir (dans un règlement) le cercle des personnes soumises;
- Régler les cas bagatelles (attestation annuelle);
- Régler les champs d'activité;
- Régler les éventuels conflits d'intérêt.

JPF/14.04.2010

16

## ||ASIP Réforme structurelle (3)

---

- Actes juridiques avec des proches (art. 51c LPP):
  - Conditions usuelles du marché
  - Définition du cercle des personnes proches
  - Vérification par l'organe de révision dans le cadre de la révision annuelle
- Compétences de l'organe de contrôle:  
Vérification si les actes juridiques annoncés garantissent les intérêts de l'IP.
- Mention des experts / conseillers en placement / gestionnaires en placement dans le rapport annuel

JPF/14.04.2010

17

## ||ASIP Réforme structurelle (4)

---

- Nouvelles structures de surveillance
  - Haute surveillance
  - Surveillance directe par les cantons (Siège de l'IP / Régionalisation)
  - Exception au principe de siège: surveillance du Fonds de garantie et de l'institution supplétive / fondations de placement par la commission de haute surveillance.
- Interaction entre les partenaires

JPF/14.04.2010

18

## ASIP Réforme structurelle (4)

- Mesures en faveur des travailleurs âgés
  - Pas d'obligation pour les IP
  - Assurance facultative du salaire acquis dès l'âge de 58 ans, à condition que le nouveau salaire ne soit pas diminué de plus de 50% (art. 33a LPP).
  
- Renforcement des fondations de placement (art. 53g-53k LPP)

JPF/14.04.2010

19

## ASIP Domaines proches

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11<sup>ème</sup> révision AVS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Age de retraite flexible (poss. de partir avant ou après)</li> <li>• Obligation de participation des fond. de bienfaisance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elimination des divergences</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision AI 6a</li> <li>• Révision AI 6b</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réintégration des rentiers</li> <li>• Les prestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Message pour début 2010</li> <li>• Message pour fin 2010</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision LAA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination / Surindemnités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission CN</li> </ul>

JPF/14.04.2010

20

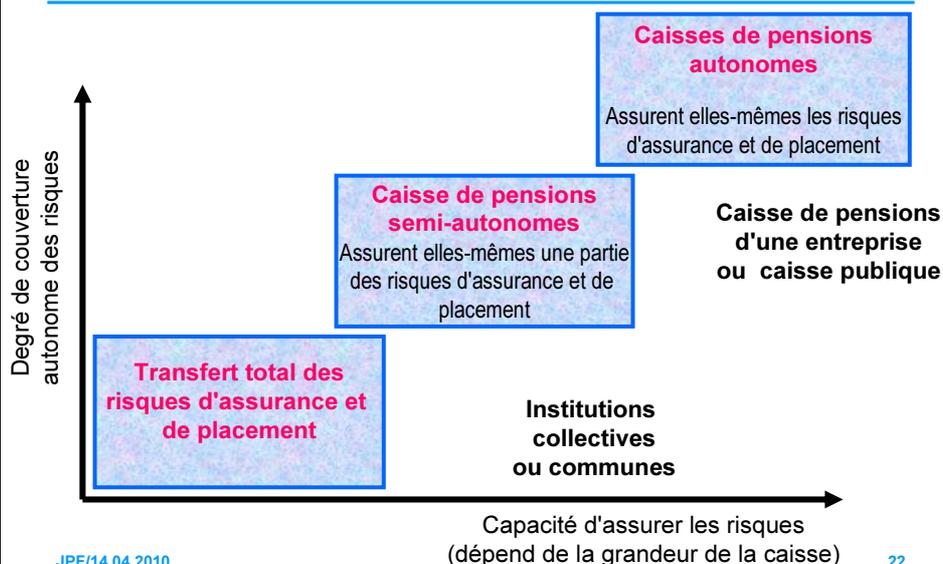
## ASIP Autres aspects

- Procédure de consultation pour la compensation des prestations en cas de divorce (entre autres partage des prestations de sortie également après la retraite ou l'invalidité): Position ASIP: renvoi et révision du texte.
- Initiative Minder et contre-projet du parlement: obligation de participation au vote dans les assemblées générales mais....(réalisation?)

JPF/14.04.2010

21

## ASIP Réalisation de la prévoyance professionnelle (1)



JPF/14.04.2010

22

- Interventions politiques (entre autres interdiction du transfert total des risques d'assurance ⇨ on revendique l'autonomie des institutions collectives des assurances vie: décision politique.
  
- La prévoyance professionnelle connaît plusieurs manières pour sa réalisation:
  - les institutions basées sur une collaboration entre partenaires sociaux d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprises
  - les institutions hors entreprise = plus éloignées de l'entreprise.

- [www.bger.ch](http://www.bger.ch): Jurisprudence (gratuit) / ATF (gratuit)
- [www.bvger.ch](http://www.bvger.ch): (Tribunal administratif fédéral) jurisprudence: p.ex. approbation des règlements, liquidation partielle.
- L'OFAS publie régulièrement des jugements dans ses publications ([www.admin.ch](http://www.admin.ch)).

## ||ASIP Jurisprudence

---

Jugement 9C\_488 / 2009 du 16.12.2009

Jugement 5A\_458 / 2008 du 20.11.2009

Jugement 9C\_593 / 2009 du 24.11.2009

Jugement 9C\_691 / 2009 du 24.11.2009

Jugement 9C\_848 / 2009 du 06.01.2009

Jugement 9C\_889 / 2009 du 02.02.2010

## ||ASIP Conclusions (1)

---

Afin de réussir, nous devons, à l'avenir:

- **Renforcer le rôle des partenaires sociaux et l'autonomie des IP**
- **Garantir et respecter la créativité des différentes IP**
- **Créer une plus-value pour les assurés et l'employeur:**
  - les responsables d' IP doivent être mis devant leurs responsabilités / ils doivent prouver leur engagement pour les assurés.

## || ASIP Conclusions (2)

---

→ **Transparence et communication: avec de vrais contenus**



**"Il reste beaucoup à faire, commençons!"**

JPF/14.04.2010

27

## || ASIP Contacts

---

**Hanspeter Konrad / J. Pfitzmann**  
**ASIP – Association Suisse des**  
**Institutions de Prévoyance**  
**Kreuzstrasse 26**  
**8008 Zürich**  
**Tel. +41 43 243 74 15**  
**FAX +41 43 243 74 17**  
**[konrad@asip.ch](mailto:konrad@asip.ch)**  
**[www.asip.ch](http://www.asip.ch)**

JPF/14.04.2010

28